

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 avril 2011

N° 2011-13



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil onze, le 28 avril à onze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	21 avril 2011	

Présents : MM. AJAS, BONSANG, CAMBON, DELMAS, DONNADIEU, GARRIGUES, LACOMBE, LAMOLINAIRIE, MARTY, MASSEGLIA et MOUCHARD.

Absents excusés : MM. ASTOUL, ASTRUC, DAGEN, LAVABRE et SAZY.

Assistaient à la séance : M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Plateforme « Bois-Energie » : Aménagement de hangars – Marchés de travaux.

L'aménagement d'une plateforme « bois-énergie » sur le site du quai de transfert de Nègrepelisse a fait l'objet de différentes délibérations du Comité Syndical, en dernier lieu le 20 octobre 2010.

Au cours de cette réunion ont été présentées les conclusions de l'étude préliminaire réalisée par Quercy Energies portant en particulier sur les principes de fonctionnement (besoins à couvrir, origine de la ressource bois, schéma des aménagements à réaliser) et une estimation financière sommaire de l'opération.

C'est sur la base de cette première estimation sommaire qu'ont été sollicités les aides financières de l'ADEME, du FEDER, de la Région et du Département dans le cadre des dossiers d'intention adressés en janvier 2011.

Les aménagements à réaliser comprennent essentiellement la construction de surfaces de stockage, couvertes pour le séchage du combustible bois broyé (plaquettes) et extérieures pour les apports bruts (bois de déchetteries, produits d'élagages, résidus forestiers, ...).

La maîtrise d'œuvre est assurée en régie directe par les services internes du Syndicat, les prestations extérieures étant constituées des interventions d'un Bureau de contrôle et des prestataires habituels (étude de sol, géomètre, ...).

Compte tenu du caractère bien distinct des aménagements à réaliser et des différents délais administratifs (permis de construire, ...), la réalisation de l'opération est scindée en deux phases :

- l'aménagement de hangars,
- la réalisation des VRD et aménagements particuliers (pont-bascule, clôture, ...).

Le programme de la 1^{ère} phase porte sur :

- l'aménagement de 2 hangars séparés de 1200 et 600 m²,
- l'élaboration des différents dossiers administratifs (PC, ...),
- les bardages (arrières, latéraux) et équipements divers (zinguerie, ...).

La consultation pour la deuxième phase (voirie, réseaux, sols béton, clôture, pont bascule, ...) sera lancée prochainement et fera l'objet d'une proposition au Comité Syndical lors de sa prochaine réunion.

Le projet définitif porte sur une surface couverte de 1 800 m² au lieu des 1 000 à 1 200 m² prévus dans l'étude préliminaire. Cette augmentation de capacité vise à prendre en compte les évolutions prévisibles de la filière « bois-énergie » dans le contexte énergétique actuel d'une part et, d'autre part, l'amélioration qualitative du combustible bois (taux d'humidité notamment).

L'estimation du coût du projet sera définitive à l'issue de l'attribution des marchés de la 2^{ème} phase et les demandes de subvention seront complétées et réévaluées en conséquence à l'issue de cette phase.

En ce qui concerne la première phase, une première consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée définie à l'article 28 du CMP.

L'avis de consultation a été publié au BOAMP le 30 mars 2011 et mis en ligne à la même date sur la plateforme de dématérialisation mise en place depuis cette année avec le concours du CDG82 (profil d'acheteur).

A l'issue de la procédure et de l'analyse des offres, il est proposé au Comité Syndical de retenir l'offre présentée par le groupement d'entreprises CHEVILLEY/CMPGB HINARD pour un montant de 264 131.95 € HT.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le marché à conclure avec le groupement d'Entreprises CHEVILLEY/CMPGB HINARD pour un montant de 264 131.95 € HT,
- autorise le Président à signer le marché correspondant et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 28 avril 2011

Le Président,

Jean CAMBON



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 09 MAI 2011

ET DE SA PUBLICATION LE 09 MAI 2011

Montauban, le 11 MAI 2011

Le Président,

Jean CAMBON